

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Concentration préalable.

Projet de construction d'un centre pénitentiaire
sur le territoire de la commune du May.

Mise en compatibilité du PLU de la commune
du May.

Mise en compatibilité du SCoT de Dracénie
Provence Verdon Agglomération.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Concentration préalable, Projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le territoire de la commune du Huy.
Mise en compatibilité du PUI de la commune du Huy
Mise en compatibilité du SCOT de Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du _____ de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur : Garant CNDP

Mme Zita ETOUNDI qualité Garant CNDP

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 21 janvier 2022 au 4 mars 2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : _____

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Garant : Mme Zita ETOUNDI - CNDP 246 bd Saint-Germain - 75007 PARIS

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le _____ à _____ heures _____

Observations de M^(M) BRUINEAU ou

la Prison vous être en retard pour
visant l'ouverture sur le secteur indiqué Bruneau